

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 janvier 2013
Français
Original : anglais/arabe

**Lettres identiques datées du 28 janvier 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Dans le discours qu'il a prononcé le 6 janvier 2013 sur la crise en Syrie, le Président Bashar Al-Assad a largement ouvert la voie à un règlement politique, en s'appuyant sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies, le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et la Déclaration de Genève du 30 juin 2012. Ce discours offre un point d'ancrage réaliste pour une sortie de crise en Syrie, esquissant les grandes lignes de toute solution de ce type.

Le Président de la République arabe syrienne a demandé au Gouvernement syrien de mettre en place des dispositifs et de prendre des mesures pour appliquer le programme politique qui doit permettre de sortir de la crise. Un groupe de travail ministériel présidé par le Premier Ministre a été constitué. Il se compose de huit ministres chargés entre autres de la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale et de la question des droits de l'homme. Le Premier Ministre a demandé aux autorités gouvernementales compétentes de se réunir immédiatement pour prendre des mesures d'urgence afin de limiter les retombées de la crise, en particulier en remédiant aux dégâts causés par les sabotages d'installations perpétrés par des terroristes, ainsi que pour réhabiliter l'infrastructure énergétique et hydrique, assurer l'approvisionnement en biens de consommation, contrôler la situation économique, aider ceux qui ont été touchés par la crise et les indemniser et porter secours à ceux qui ont été déplacés dans le pays et à l'étranger.

Il est stipulé dans le programme politique qu'il est indispensable de mettre fin à la violence pour que soient vraiment possibles le dialogue national, la réconciliation et la reconstruction. Il y est aussi souligné que tous les États et toutes les parties régionales et internationales ont l'obligation de cesser de financer, d'armer et d'héberger des groupes armés, que tous les groupes armés doivent renoncer immédiatement à la violence; et que l'armée et les forces armées doivent mettre un terme à toutes les opérations militaires. Le programme politique prévoit également la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin; le lancement des travaux de réparation des infrastructures; le versement de dédommagements aux personnes qui ont subi des préjudices; l'octroi de garanties aux Syriens qui sont partis en raison des événements; la facilitation de leur retour aux postes frontière; et l'octroi de garanties aux membres



des forces d'opposition syriennes pour qu'ils puissent entrer sur le territoire, y séjourner ou en sortir sans entrave afin de participer au dialogue national.

En application du programme politique et après que le groupe de travail ministériel a examiné les garanties qu'il convenait de leur donner, le Ministère de l'intérieur a lancé le 24 janvier 2013 un appel à tous les citoyens syriens qui ont quitté le pays à cause des événements pour qu'ils reviennent en Syrie, indépendamment du fait qu'ils soient sortis du territoire légalement ou illégalement et quelles que soient les procédures qui aient pu être engagées à leur rencontre. Il a annoncé que les autorités compétentes feraient tout pour faciliter le processus et remédier au statut des personnes sans papiers aux centres frontaliers.

Le Ministère de l'intérieur a donné des instructions pour que toutes les forces d'opposition syriennes qui se trouvent à l'heure actuelle hors du territoire national et qui souhaitent participer au dialogue national puissent entrer dans le pays, quels que soient les papiers en leur possession. Il s'est engagé à prendre toutes les mesures possibles pour faciliter le processus et remédier à leur situation dans les centres frontaliers.

Comme suite à une décision du groupe de travail ministériel, le Ministère de la justice a pris des mesures pour que soient rapidement traitées les affaires en rapport aux événements actuels et pour libérer tous ceux qui ne sont pas sous le coup d'une condamnation. Le Ministère adoptera des dispositifs pour régulariser la situation de tous ceux qui déposeraient les armes et les remettraient aux autorités compétentes, en les exemptant de poursuites à cet égard. Le 27 janvier 2013, le Conseil supérieur de la magistrature a publié la décision n° 15 suspendant les procédures judiciaires contre toutes les forces politiques et personnalités de l'opposition qui rejoindraient le dialogue national.

S'agissant des questions humanitaires, la Commission des secours a été priée de fournir une assistance humanitaire et de faciliter son acheminement, en coopération avec les organisations de la société civile, les institutions internationales et les organisations internationales compétentes en Syrie et à l'étranger. Elle a pris des décisions pour renforcer le rôle du Croissant-Rouge syrien et du Comité international de la Croix-Rouge dans la fourniture des premiers secours aux familles touchées qui se sont installées à l'étranger, et pour les aider à regagner leur patrie en satisfaisant leurs besoins essentiels.

L'État syrien est désormais en position d'œuvrer à l'application du programme politique sur le terrain. Dans les jours prochains, nous informerons le Conseil de sécurité de nouvelles mesures. La Syrie compte que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies veilleront à ce que le programme politique et les efforts déployés par le Gouvernement en vue de sa réalisation soient bien compris, et qu'ils l'aideront à l'appliquer sans conditions préalables dans l'intérêt de la stabilité de la Syrie et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient et dans le monde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**